



N° 4/2026

**COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 23 AVRIL 2026 A 20H00**

L'an deux mil vingt-six le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

M. BOUHOT David, Mme BUCHERON Nathalie, M. CORNOT Stanislas, M. COUZON Hugues, M. JANNIN Michel, Mme LEFORT Daniele, Mme REMY Nathalie, Mme VINCENT Géraldine, M. VITTAUT Aalin

Procuration (s) : M. CAMPANA Mickael donne pouvoir à M. VITTAUT Alain

Était absent : M. GEORGES Florian

Etaient excuses : M. CAMPANA Mickael, Mme Anne MENU

*LE QUORUM ETANT ATTEINT*

- 1 - Approbation du PV CM du 20/03/2026
- 2 - Désignation du secrétaire de séance
- 3 - Votes des taxes locales
- 4 - Subventions associations 2026
- 5 - BP 2026
- 6 - Proposition membres de la commission des impôts
- 7 - Organisation du 8 Mai
- 8 - Affaires diverses

- 1 - Approbation du PV CM du 20/03/2026

Vote à l'unanimité

- 2 - Désignation du secrétaire de séance :

A été nommée comme secrétaire de séance : MME VINCENT Géraldine

- 3 - Vote des taxes locales :  
Délib n°2026/04/23/1

Il a été convenu que les taxes locales restent les mêmes que l'année passée, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 aux conseillers, qui peut s'équilibrer sans modifier les taux de fiscalité directe.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

Taxe Foncière Bâties	37.09 %
Taxe Foncière Non Bâties	36.67 %
Taxe Habitation	18.89 %

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**4 - Subventions associations 2026**  
**Délib n°2026/04/23/3**

Le Maire propose d'accorder comme les années précédentes une subvention aux associations pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la somme totale des subventions aux associations est votée pour un montant de 1 600€, cette somme sera prévue au BP 2026. Cette somme est répartie comme ci-dessous :

ADMR	80.00€
Amicale des chasseurs	80.00€
Amicale Don du Sang Verdun	80.00€
Association des parents d'élèves	300.00€
Les papillons Blancs	40.00€
DDEN	40.00€
GEHV	40.00€
La Bienvenue	210.00€
La ligue contre le cancer	40.00€
La croix Rouge	80.00€
Provisions subventions (voyages et autres)	610.00€

L'association « The Phenix Garden » souhaite laisser sa subvention à la commune.

L'association « Le Café Borgeot » : il a été décidé que la subvention serait à reconsidérer en fonction de la mise en conformité des lieux d'accueil.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**5 - BP 2026**  
**Délib n°2026/04/23/**

Le maire fait lecture du Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, et vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le BP 2026.**

**Investissement**

Dépenses :	145 270,00
Recettes :	145 270,00

**Fonctionnement**

Dépenses :	347 975,00
Recettes :	347 975,00

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**6 - Proposition membres de la commission des impôts**  
**Délib n°2026/04/23/4**

À l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans votre commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double bookmark1, proposée sur délibération du conseil municipal.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les personnes ci-dessous :

1	M.	JUILLARD	Jean-Luc	24/06/1956	3 Voie Romaine -
2	MME	VOIRON	Ghislaine	09/09/1947	27 Voie Romaine-
3	M.	GOILLOT	Valentin	17/04/1990	61 bis Voie Romaine-
4	M.	VITTAUT	Mauricette	07/05/1962	10 rue du Bourg-
5	M.	CORNOT	Jean	01/03/1962	10 rue de l'Ecole
6	MME	CLEMENT	Christine	28/10/1961	3 bis de la Scierie-
7	M.	BURDY	Pierre	21/03/1947	9 rue e l'Eglise-
8	M.	CORNOT	Stanislas	15/01/2001	59 Voie Romaine-
9	MME	QUINET	Annie	15/09/1961	35 Voie Romaine-
10	MME	CORNOT	Emmanuel	17/06/1967	1 rue du Bourg-
11	M.	VITTAUT	Alain	12/05/1961	5 rue du Bourg-
12	M.	FERNOUX	Claude	09/04/1960	18 rue de l'Eglise-
13	MME	CORNOT	Claudine	12/08/1965	12 rue des Ecoles-
14	M.	DUSSET	Yves	25/12/1955	3 rue de la Manche-
15	M.	HUOT-MARCHAND	Gérard	24/02/1956	18 Voie Romaine-
16	MME	JOURNEAUX	Pascale	13/07/1955	39 Voie Romaine-
17	M.	BOILLERAUD	Jean-Paul	27/05/1956	4 rue du Chemenet-
18	MME	JANNIN	Anne	28/07/1962	25 Voie Romaine-
19	M.	BOUTON	Thierry	11/10/1956	1 rue de la Manche
20	M.	CHAPUIS	Daniel	18/11/1952	5 Rue du Chemenet-
21	M.	JOBARD	Guillaume	07/03/1978	72 Voie romaine-
22	MME	BRELOT	Lydie	21/04/1968	8 bis Rue de la Scierie-
23	M.	CHANUT	Daniel	10/05/1951	71 Voie Romaine-
24	M.	VEROT	Jacques	02/10/1953	81 Voie Romaine

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## 7 - Organisation du 8 Mai

Une cérémonie aura lieu le 8 mai 2026 à 11h au monument suivi d'un vin d'honneur qui se déroulera à la salle des fêtes

Notre employé communal des services techniques, Rémy DUMONTIER sera mis à l'honneur pour son départ en retraite.

## 8 - Affaires diverses

Une distribution de chocolats de Pâques a été effectuée pour les aînés de notre communes (et résidents de Maison de retraite de Clux-Villeneuve)

Le contrat de notre employé communal, Jérôme POUSSEREAU qui est actuellement de 18h (6h /jours) va passer à 24h sur 4 jours à la suite du départ en retraite de Rémy DUMONTIER.

La famille BORGEOOT de Navilly a proposé de vendre une parcelle de bois à la commune dans la mesure où elle se trouve à côté d'une parcelle communale au Champ Perret. L'ONF va être contacté afin de faire une évaluation du terrain et du bois.



Le filet du terrain de jeux sera rehaussé d'une hauteur de 2 m par les conseillers municipaux

Un nettoyage de l'église est organisé par les conseillers municipaux le mardi 28/04 après midi

Diverses réunions à venir

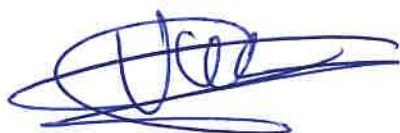
SIVU : 21/04/2026

SIVOS : 27/04/2026

Syndicat des Eaux

**Clôture de la séance à 22h00**

Le Secrétaire



Le Maire,

